Zeitschrift: Film : revue suisse de cinéma

Herausgeber: Fondation Ciné-Communication

Band: - (2001)

Heft: 22

Artikel: États des lieux, états d'âme, cinéma à venir

Autor: Bühler, José-Michel / Adatte, Vincent / Maire, Frédéric

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-932855

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Films au placard

Certains films annoncés ne sor-tent jamais, au grand dam des spectateurs alléchés. Nous avons demandé pourquoi à deux distri-

Selon Daniel Beier, de la Twentieth Century Fox, des films figurant dans leur catalogue ne sont finalement pas distribués pour les raisons suivantes: «Soit nous jugeons qu'ils ne correspondent pas à notre marché, soit que les résultats réalisés dans d'autres pays sont insuffisants, soit que les coûts de distribution et de promotion sont trop élevés par rapport à leur potentiel

Du côté des distributeurs indépendants, le discours est bien sûr différent: théoriquement, chacun a intérêt à distribuer tout ce qu'il achète. Il y a cependant des exceptions. Monika Weibel, de Frenetic Films, l'admet volontiers: «Oui, nous avons des films au placard. A un certain moment, pour obtenir un film qui nous intéressait, il a fallu en acheter deux autres que l'on ne voulait pas forcément...». (fm)

Plus d'équité entre «gros» et «petits» films

La puissance de feu du cinéma provenant des Etats-Unis n'est plus à démontrer. Actuellement, seuls les grands studios d'Hollywood peuvent consacrer jusqu'à 50% du budget d'un film (et quels budgets!) à la promotion. Quand elles arri-vent sur le marché suisse, ces grosses machines captent non seulement toute l'attention d'un public bien conditionné, mais elles occupent beaucoup de place sur les écrans (une centaine de copies pour «Le retour de la momie / The Mummy Returns»), cela au détriment des films

Fort de ce constat, le législateur – en l'occurren-ce la Commission mandatée par la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss pour élaborer la nouvelle loi sur le cinéma – s'est efforcé d'assurer un certain équilibre de l'offre cinématographique. Dans un premier temps, il a prévu d'introduire une taxe perçue à partir d'un certain nombre de copies diffusées en Suisse, dont les recettes auraient été réinvesties dans la production nationale. Ce projet, évidemment, a provoqué une levée de boucliers, notamment de la part des petits exploitants de salles qui craignaient de voir les «gros» films échapper à leur tiroir-

L'année dernière au Festival de Locarno, une convention a été signée avec les distributeurs et exploitants, stipulant qu'ils garantiraient euxmêmes la diversité de l'offre. Les choses n'en sont pourtant pas restées là, puisqu'en mars dersont pourtant pas restees la, puisqu'en mars der-nier, sous la pression d'un lobbying très efficace, le Conseil des Etats a renvoyé le projet de loi au Conseil fédéral («Ruth Dreifuss veut taxer le cinéma popu», avait alors titré le quotidien Le Matin de façon plutôt démagogique...). En mai dernier, un nouveau compromis a été trouvé, qui ne diffère de la convention de Locarno que sur des points de détail. Démonstration a néanmois pu être faite par les

Démonstration a néanmoins pu être faite par les distributeurs et exploitants de leur force de frap-

pe, mais cette fois politique...
Si la loi est finalement acceptée, elle aura au moins le mérite de mentionner noir sur blanc la garantie de la diversité de l'offre cinématographique. La faire respecter vraiment sera une autre affaire... A titre de comparaison, il est bon de rappeler qu'en France, seul pays d'Europe qui a réussi à résister à la puissance américaine grâce à la vivacité de son cinéma, il est perçu 1 franc sur chaque entrée (réinvesti dans la production française)... (fd)

Etats des lieux, états d'âme, cinéma à venir

En cinq questions identiques, trois distributeurs et trois exploitants aux orientations parfois très différentes croisent leurs regards sur l'évolution actuelle de leur profession: problématique, prometteuse ou infernale?

Propos recueillis par Vincent Adatte et Frédéric Maire



José-Michel Bühler

Distributeur, Genève

Directeur d'Agora Films, José-Michel Bühler est un «petit» distributeur indépendant. Par affinité naturelle et proximité, il diffuse essentiellement des films français, mais aussi européens.

- 1. Situation actuelle... Dans la niche des films indépendants, pour l'instant, la situation n'est pas catastrophique. D'une part, les exploitants qui s'intéressent à ce créneau-là sont toujours debout, curieux, actifs. D'autre part, depuis deux ans, il existe des mécanismes d'aide aux films «fragiles».
- 2. Loi sur le cinéma... C'est le résultat des divisions de la branche... Elle est particulièrement sensible dans la distribution et l'exploitation où prévaut une logique purement économique, de marché, qui est celle des Américains et des gros groupes. Il faut pourtant absolument défendre ce qu'on appelle «l'exception culturelle», les mécanismes d'aide à la production, à la distribution et à l'exploitation.
- 3. Futur... A Genève, il y a assez d'écrans, mais la situation de Lausanne est plus préoccupante. Il faut absolument qu'un projet comme le Rôtillon1 se réalise pour créer une véritable alternative au quasimonopole d'Europlex et au challenger Ciné Qua Non (dont le futur multiplexe Cinétoile de Malley s'ouvrira en septembre), lesquels seront en concurrence pour le même créneau de films.
- 4. Nouvelles technologies... Le remplacement des bonnes vieilles copies par des DVD ou des accès par satellites n'est pas pour demain, même si les solu-

- 1. Quel jugement portez-vous sur la situation actuelle de la profession?
- 2. Que pensez-vous des difficultés d'élaboration de la nouvelle loi sur le cinéma?
- 3. Comment envisagez-vous le futur?
- 4. Comment vous situez-vous par rapport aux nouvelles technologies de diffusion?
- 5. Quelle est votre appréciation du phénomène des multiplexes?

tions technologiques existent aujourd'hui. Et quand bien même, cela ne changera pas notre métier. Il faudra continuer à gérer des droits, à faire remonter des recettes, à assurer la promotion...

- 5. Multiplexes... Si on regarde ce que fait UGC en France, on constate qu'ils sont ouverts à tous les films. Le public est curieux et «zappe» volontiers d'un film à l'autre dans les complexes, ce qui fait des entrées. En Suisse, ça dépendra de l'équipement. Dans une ville suréquipée en salles comme Genève, il y aura toujours de la place, même pour les films difficiles.■
- 1. Projet d'architectes et de promoteurs de construire un vaste immeuble au Rôtillon, comportant entre autres six salles de cinéma qui ne seraient gérées ni par Europlex ni par Ciné Qua Non.



Monika Weibel Distributrice, Zurich

Monika Weibel est co-directrice de Frenetic Films. Considérée comme l'un des plus importants distributeurs indépendants de Suisse, cette société bénéficie également d'un accord d'exclusivité pour les nombreux films co-produits et diffusés par Studio Canal en France.

- **1. Situation actuelle...** En Suisse romande, il n'y a pas assez de salles. Le marché est beaucoup plus serré. Il est aussi plus difficile de trouver la salle juste pour le public juste. Notre autre grand problème est la communication avec le public: comment le spectateur choisit-il d'aller voir tel ou tel film? Comment l'aider à s'orienter? Par la presse écrite? Internet? Nous ne pouvons pas nous permettre de faire une promotion énorme qui coûte très cher.
- **2. Loi sur le cinéma...** Comme toujours en Suisse, la politique est en retard sur le commerce. Pour moi, il est extrêmement important que cette loi soit finalement adoptée. On ne peut pas vivre avec une loi vétuste.
- **3. Futur...** Le fossé entre les grands et les petits films va certainement s'élargir. Au niveau de la communication, je fonde beaucoup d'espoirs sur l'outil d'information, de réservation, mais aussi de diffusion qu'est internet. Je ne sais pas jusqu'à quand la pellicule va survivre!
- **4. Nouvelles technologies...** Nous avons fait des recherches à ce propos. Il est difficile d'imaginer vraiment ce qui va changer, mais le contrôle des droits sera probablement très difficile.
- **5. Multiplexes...** Comparé à l'étranger, il y a une possibilité importante de diffusion dans les multiplexes en Suisse, même pour les films dits d'art et essai. Par exemple à Lucerne (n.d.l.r:: où un multiplexe vient d'ouvrir), ça se passe plutôt bien pour les distributeurs. Ce qui est aussi positif avec les multiplexes, c'est que je peux y concentrer mes informations; là, je suis sûre de trouver un public.

Daniel Beier

Distributeur, Genève

Daniel Beier est directeur général de la Twentieth Century Fox Switzerland, la seule major company domiciliée en Suisse romande. Il a aussi été impliqué dans les discussions sur la nouvelle loi sur le cinéma.

- 1. Situation actuelle... Depuis quelques années, le marché de la distribution s'est accéléré à cause de l'arrivée d'internet et du développement rapide du marché du DVD: l'exploitation d'un film doit se faire de plus en plus rapidement.
- 2. Loi sur le cinéma... La nouvelle loi sur le cinéma est nécessaire. Au début, elle comportait une taxe incitative qui aurait pénalisé les films à succès en prélevant une taxe de 1 à 2 francs par spectateur sur les films populaires; de plus, la mainmise de la Confédération était trop importante. Après de longues négociations, une solution d'autorégulation de la branche a été approuvée et une taxe incitative à titre subsidiaire a été admise. Nous espérons que cette nouvelle loi modifiée sera acceptée par les Chambres et qu'elle sera appliquée dès juillet 2002.
- **3. Futur...** Il est probable que, dans les prochaines années, les sorties seront de plus en plus globales: toute l'Europe quasiment en même temps que les Etats-Unis. Toutefois, je pense qu'il y aura toujours assez de distributeurs indépendants en Suisse pour assurer la diversité culturelle.
- **4. Nouvelles technologies...** Nous avons toujours suivi de très près le développement de nouvelles technologies, que ce soit le son digital ou le film en numérique. Mais il n'est pas certain que la diffusion de films en numérique se concrétise au cours des prochaines années, surtout si l'on considère le coût très important de cette installation.
- **5. Multiplexes...** Les multiplexes sont nécessaires dans certaines régions, par exemple en Valais où il manque des salles pour garantir une plus grande diversité de l'offre cinématographique. Il faut bien préciser que nous parlons de multiplexes de cinq à six écrans et non pas de mégaplexes. De plus, il faut maintenir les salles existantes en raison de leur rôle social et pour conserver une animation au cœur des villes.

Distribuer, exploiter: des métiers

Quand on dit «cinéma», on pense spontanément aux premiers maillons de la chaîne: les scénaristes, les producteurs, les metteurs en scène, les acteurs et techniciens qui font les films. Mais on oublie souvent le bout de la chaîne, grâce auquel le public peut les découvrir: les distributeurs et les exploitants de salles, dont le travail reste souvent dans l'ombre et qui est parfois déroutant.

Une fois qu'un projet de film existe, et même avant qu'il ne soit tourné, un premier acteur entre en jeu: le vendeur. Engagé par la société de production, il a pour mission de le vendre à des diffuseurs. Ces transactions font l'objet d'âpres négociations... Il n'est pas rare, dans les marchés internationaux comme Cannes, Milan ou Los Angeles, de voir plusieurs distributeurs jouer au chat et à la souris pour obtenir un film convoité

souris pour obtenir un film convoité.
Les acheteurs sont donc en premier lieu les distributeurs, qui acquièrent le droit d'exploiter le film dans les salles d'un territoire défini, en général un pays. Dans la foulée, ils essaient aussi d'obtenir les droits de diffusion télévision, cassettes vidéo, DVD ou internet, afin de s'assurer quelques rentrées financières si le film ne marche pas au cinéma. Malheureusement pour eux, ils n'arrivent pas toujours à leurs fins.

Le travail de distributeur relève toujours un peu de la loterie: par exemple, celui qui achète un film sur la base d'un seul scénario peut tout aussi bien se retrouver avec un navet sur les bras qu'une Palme d'or à Cannes! Le fonctionnement des majors companies, en revanche, est sensiblement différent. Ces distributeurs qui se nomment Twentieth Century Fox, Warner, UIP ou Buena Vista sont les succursales suisses de sociétés américaines homonymes qui détiennent les droits internationaux des films. Ils peuvent décider de diffuser ou non un film du catalogue de la maisonmère, mais leur marge de manœuvre s'arrête généralement là.

Tout distributeur va ensuite devoir dépenser beaucoup d'argent pour acheter des copies du film, pour le sous-titrer, parfois le doubler, enfin pour imprimer tout le matériel publicitaire (affiches, affichettes, photos) nécessaire à sa promotion. Le distributeur choisit aussi une date de sortie en fonction de plusieurs critères objectifs et subjectifs. Il peut par exemple s'aligner sur la sor-tie française ou allemande du film, afin de bénéficier d'une promotion indirecte. Il peut aussi miser sur une période creuse de l'été, ou alors préférer se confronter à la forte concurrence automnale. Définir la date de sortie d'un film est une chose, la faire admettre par l'exploitant de salles une autre. Les sorties de certains films importants sont fixées longtemps à l'avance et tous les exploi-tants se les arrachent. Pour d'autres, au contraire, le distributeur va devoir se battre pour accéder à des écrans de plus en plus embouteillés. Chaque lundi, une fois les entrées du week-end décomptées, c'est à une âpre bataille téléphonique que se livrent distributeurs et exploitants, car il s'agit d'arrêter le programme du mercredi, jour de sortie des nouveaux films en Suisse romande. Certains titres disparaissent alors de l'affiche, d'autres sont rétrogradés dans une petite salle. Qu'il gère une salle de cinéma ou plusieurs, l'exploitant cherche à attirer le plus possible de monde dans ses salles, notamment en améliorant sans cesse le confort et l'équipement technique. Il imagine aussi de multiples actions pour accroître la fréquentation (cartes de fidélité, concours, collaboration à des avant-premières...). Et comme le distributeur, il déteste lui aussi beau temps qui vide les salles...



Daniel Chaignat Exploitant, Jura

Exploitant, Jura
Daniel Chaignat est l'un des responsables
de l'exploitation d'une coopérative qui
comprend deux petits cinémas: Le
Cinématographe à Tramelan et Le Royal à
Tavannes.

- 1. Situation actuelle... Bien qu'un peu à part dans le monde l'exploitation, notre situation est plutôt bonne. Les distributeurs et le public nous prennent plus au sérieux, dans la mesure où nous avons fait un effort pour moderniser nos deux salles. Côté programmation, nous jouons la carte de la diversité avec quatre à cinq films par semaine. Ainsi, comme en ville, nous pouvons répondre aux attentes du grand public et promouvoir un cinéma plus exigeant.
- **2. Loi sur le cinéma...** Nous ne nous sentons pas très concernés, dans le sens où nous assurons depuis longtemps la diversité de l'offre voulue par la nouvelle loi!
- **3. Futur...** Pour obtenir des «grands films», il faudrait que les cinémas de campagne d'une même région se regroupent pour revendiquer le statut de «salle de ville importante» donnant droit à une copie dès leur sortie nationale.
- **4. Nouvelles technologies...** On est curieux, prêts à entrer en matière. Nous avons créé un fonds qui sera à disposition dès qu'il faudra assurer la transition. A priori, ces nouvelles techniques de diffusion ne devraient pas pénaliser les petites salles, mais leur coût sera bien sûr décisif.
- **5. Multiplexes...** En ville, bien intégré dans la cité, un multiplexe peut être un réel avantage pour le cinéma. Lorsqu'il est implanté dans un centre commercial, dans une banlieue anonyme, cela revient à considérer le cinéma comme une vulgaire marchandise... Il n'y a pas de projet prévu dans notre région, mais la création d'un multiplexe nous serait sans doute fatale!

Yves Moser Exploitant, Vaud

Yves Moser dirige Cinérives SA, entreprise familiale de longue date qui possède et exploite plusieurs salles dans le Canton de Vaud, notamment à Vevey et Montreux. Cinérives SA assure aussi la programmation de plusieurs cinémas de campagne.

- 1. Situation actuelle... Elle est à la fois bonne et inquiétante. Bonne dans le sens où, depuis le début des années 90, toute une série de petites salles, surtout à la campagne, connaissent un essor réjouissant; inquiétante à cause de l'apparition de grands groupes étrangers qui remettent en cause l'équilibre du marché suisse par leur politique d'expansion.
- 2. Loi sur le cinéma... Les associations des exploitants et distributeurs ont élaboré une convention qui, à cause d'un malentendu, n'a pas été prise en compte. Fondamentalement, nous ne sommes pas en désaccord avec le projet de loi. Nous avons simplement œuvré en parallèle. D'ici peu, ces parallèles vont se rejoindre.
- **3. Futur...** A court terme, en regard des films proposés pour la rentrée, le futur est prometteur. A plus long terme, c'est toujours un grand point d'interrogation... La vague des multiplexes annoncée tarde à venir. On les ferme à tour de bras aux Etats-Unis et en Europe. En Suisse, les grands groupes semblent renoncer à leurs projets, du moins momentanément. Face à cette autorégulation du marché, nous pouvons donc être d'un optimisme... disons mesuré.
- **4. Nouvelles technologies...** Dans les années 80, on nous disait: «Vous allez projeter par satellites interposés d'ici deux ans». Vingt ans plus tard, on nous dit que ce sera dans dix ans... De toute façon, ce n'est pas nous qui pouvons déterminer cette évolution, mais on suit... Reposeznous cette question en 2010!
- **5. Multiplexes...** Le multiplexe répond à sa vocation quand il pallie un manque de salles ou des installations vétustes. Mais s'il résulte d'une simple volonté de concurrence, il est nuisible à l'équilibre du marché, surtout en Suisse où nous disposons déjà d'un nombre d'écrans suffisant.





1. Situation actuelle... 3. Futur...

L'aime voir la richesse du cinéma en Suisse. Et je ne dirais pas qu'il y a trop de salles en Suisse romande; il y a au contraire une grande demande qui reste inexploitée. Les Romands ne vont pas aussi souvent au cinéma qu'en Suisse alémanique ou dans d'autres parties du monde. Nous pouvons les encourager à y aller toujours plus. En revanche, l'organisation et la distribution des cinémas n'est pas optimale en Suisse romande; il faudra sans doute l'améliorer. A Genève, comme nous ne sommes pas partenaires des complexes de Balexert et d'Archamps, nous défendons nos propres salles pour créer une vraie attraction au centre-ville. Je crois que nous avons la capacité de survivre à Balexert, mais certains cinémas du centre ne résisteront pas à long terme.

- 2. Loi sur le cinéma... Je ne comprends pas tous les problèmes qu'il y a eu autour de cette loi qui a pour but d'assurer la diversité de la programmation en Suisse. Cette diversité existe déjà dans ce pays, en particulier dans nos propres salles. Pratiquement chaque film distribué en Suisse est montré sur nos écrans. Bien sûr, en fonction de l'intérêt qu'il suscite auprès du public, il va rester plus ou moins longtemps à l'affiche.
- **4. Nouvelles technologies...** Dès que la technologie numérique offrira la même qualité de projection que la pellicule et pour le même prix, il est évident que nous devrons nous adapter.
- 5. Multiplexes... Nous avons renoncé à un projet de multiplexe à Bussigny, car il n'y a pas assez de place pour développer simultanément un tel projet alors que le complexe de Malley va s'ouvrir et que le nôtre, celui du Flon, progresse. Nous ne pouvons actuellement soutenir en toute sécurité deux projets comme ceux-là. Mais cela peut changer dans le futur. Nous espérons pouvoir envisager la création d'un multiplexe hors d'un centre urbain.